



# GUIDE PRATIQUE DU TRI

*Ensemble,  
donnons une autre vie  
à nos déchets !*



Allonne  
Auneuil  
Auteuil  
Aux-Marais  
Beauvais  
Berneuil-en-Bray  
Bonlier  
Fontaine-Saint-Lucien  
Fouquénies  
Frocourt  
Goincourt  
Guignecourt  
Herchies  
Juvignies  
Le Mont-Saint-Adrien  
Maisoncelle-Saint-Pierre

Milly-sur-Thérain  
Nivillers  
Pierrefitte-en-Beauvaisis  
Rainvillers  
Rochy-Condé  
Saint-Germain-la-Poterie  
Saint-Léger-en-Bray  
Saint-Martin-le-Noeud  
Saint-Paul  
Savignies  
Therdonne  
Tillé  
Troisseries  
Verderel-lès-Sauqueuse  
Warlus

Réduisons nos déchets



Trier c'est bien,  
bien trier c'est mieux !



## TRIER POUR RÉDUIRE LES DÉCHETS MÉNAGERS

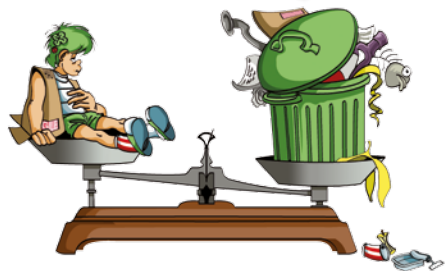
Clair, simple et pratique, ce guide du tri vous permettra de participer activement au dispositif de tri sélectif mis en place sur notre territoire. Par votre geste responsable et citoyen, vous contribuerez à l'effort collectif pour la réduction des déchets ménagers et le recyclage.

Ensemble, mettons nos poubelles au régime : trions !

### Caroline CAYEUX

Présidente de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis  
Maire de Beauvais - Sénateur de l'Oise

Mettons nos poubelles  
au régime !



## Nous produisons de plus en plus de déchets !

Depuis 1960, le poids de nos déchets a doublé. La collectivité s'efforce de réduire la production en proposant diverses actions. Ainsi de 360 Kg/hab/an en 2007, nous sommes passés à 308 Kg/hab/an en 2013.

## Alors, comment produire moins de déchets ?

### Par exemple :

- En choisissant le bon conditionnement et le bon produit :
  - éviter les produits en portions individuelles et suremballés ;
  - boire l'eau du robinet : c'est plus économique et ça ne produit pas de déchets d'emballages, sinon je pense à recycler mes emballages ;
  - choisir les produits en vrac, réutilisables ou en écorecharge...
- En utilisant un panier ou un sac réutilisable plutôt que des sacs plastiques jetables...
- En réparant, réutilisant ou en donnant ce qui est réutilisable à des œuvres caritatives.
- En utilisant l'autocollant STOP PUB sur la boîte aux lettres : c'est 3 kilos de déchets en moins chaque mois !
- En fabriquant du compost à partir des déchets de cuisine et de jardin.



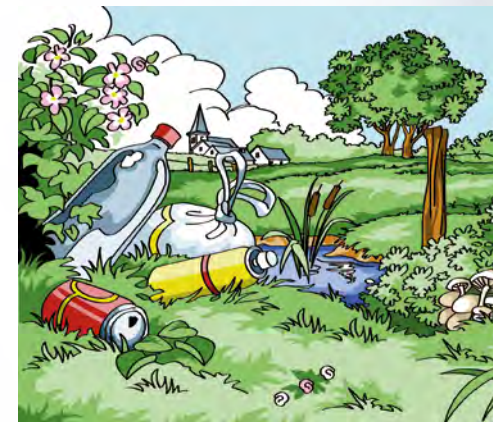
## • Trier, à quoi ça sert ?

### A économiser :

Le coût du tri est compensé par la revente des matériaux obtenus.

### A préserver l'environnement :

Les matériaux récupérés grâce au tri sélectif redeviennent de la matière première pour de nombreux objets, c'est le recyclage. Cela permet d'économiser de l'énergie et des ressources naturelles telles que le pétrole, le bois, les minerais, l'eau...



## • À éviter : les erreurs de tri !

### Ces erreurs engendrent :

- un surcoût important puisqu'il faut réacheminer et traiter les déchets refusés ;
- une surconsommation d'énergie et une augmentation des émissions de gaz dans l'atmosphère dues à leur transport et à leur traitement.



**En cas de doute,  
mieux vaut mettre vos déchets  
dans la poubelle traditionnelle  
plutôt que de mal trier.**

**Malheureusement,  
les erreurs de tri ne cessent  
d'augmenter (+ 15 % au cours  
des deux dernières années).**



## Les déchetteries



## Les points verts



- Déposer ses déchets à la déchetterie.

La déchetterie est le meilleur moyen de se débarrasser des déchets encombrants ou dangereux, et donc de participer à la préservation de l'environnement.

Les déchets des ménages peuvent être déposés gratuitement. L'apport des professionnels est payant : 20 € par passage depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009.



**Des plates-formes, appelées « points verts », sont également à votre disposition pour le dépôt des déchets végétaux (déchets de tonte, branchages, feuilles mortes...) en gros volume.**

**Ils sont répartis sur 8 communes de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.**

### Pour quels déchets ?

**ATTENTION : FERMÉE LES JOURS FÉRIÉS !**

#### Les déchets non dangereux



Bois (palettes, chutes...)



Bouteilles et bidons en plastique  
Emballages métalliques  
Briques alimentaires



Gravats et déblais  
Terre propre



Capsules (type Nespresso)



Ferrailles et métaux



Textiles



Encombrants non recyclables



Végétaux et terre



Pneus déjantés



Papiers et cartons



Mobilier



Verre

#### Les déchets dangereux



Peintures phytosanitaires



Piles et batteries



Huiles de vidange



Néons, halogènes, lampes à mercure...



Aérosols et produits toxiques



Médicaments, radiographies

- Deux adresses



**Déchetterie de Beauvais**  
17 rue Joseph Cugnot  
Z.A. de Bracheux  
60000 Beauvais



**Déchetterie d'Auneuil**  
Rue de la Sablière  
Z.I. d'Auneuil  
60390 Auneuil

**Les dépôts sauvages sont passibles d'amendes !**



Légende



Déchetterie



Point vert



**Pour connaître les jours et horaires d'ouverture, contactez le : 0 800 00 60 40**

# Le tri sélectif, c'est simple !

## EMBALLAGES EN VERRE

En fonction de votre habitation, vous disposez :



de bacs ou de colonnes pour trier les :



Bouteilles



Pots et bocaux

Le verre de vitre et de vaisselle n'a pas la même composition que le verre alimentaire. Il doit être déposé dans le bac d'ordures ménagères.

## EMBALLAGES RECYCLABLES

En fonction de votre habitation, vous disposez :



de bacs, de sacs ou de colonnes pour trier les :



Bouteilles et flacons plastiques **avec les bouchons**



Boîtes, bidons et aérosols métalliques



Briques alimentaires

Pour ne pas gêner le tri, merci de ne pas emboîter les emballages. Mettez-les en vrac et vides dans le bac à couvercle jaune ou la colonne à plastron jaune.

## PAPIERS ET CARTONS

En fonction de votre habitation, vous disposez :



de bacs, de sacs ou de colonnes pour trier les :



Tous les papiers se recyclent ! Journaux, magazines, publicités, prospectus, enveloppes, catalogues, annuaires, courriers, lettres, livres, cahiers



Emballages en carton



Petits cartons

Les grands cartons doivent être aplatis à côté du bac. Ils sont également acceptés en déchetterie.

## ORDURES MÉNAGÈRES

En fonction de votre habitation, vous disposez :



de bacs, de sacs poubelles ou de colonnes pour jeter les :



Épluchures, déchets gras ou sales



Barquettes en polystyrène, pots en plastique



Films et sacs en plastique



Vaisselle cassée, terre cuite, porcelaine

Des calendriers de collecte par commune sont à votre disposition sur simple demande au 0 800 00 60 40.





# Les autres collectes



Une nouvelle vie après le tri



## • Les déchets végétaux



Entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 novembre, les déchets de jardins sont collectés en porte-à-porte sur l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération, pour les maisons individuelles.

Les déchets acceptés sont :



Les branchages



Les feuilles



Les déchets de tonte



Les plantes

Seuls les sacs en papier biodégradables sont acceptés pour la collecte. Tout autre sac ou bac sera refusé.

Distribués en début d'année, ces sacs sont également disponibles dans les locaux de l'association **Emmaüs**\* à Beauvais et dans les mairies des zones rurales.

\***Emmaüs** : 22 rue Emmaüs, quartier Voisinlieu - Beauvais  
Du mardi au vendredi : 9h à 12h et 14h à 17h  
Samedi : 9h à 12h et 14h à 16h

Le ramassage est limité à un maximum de **7 sacs et 4 fagots ficelés** par semaine.

Les branchages ne doivent pas dépasser 1 m de long et 5 cm de diamètre.

## • Les encombrants



Les encombrants peuvent être collectés gratuitement et sur rendez-vous au **0 800 00 60 40** et/ou les déposer en déchetteries.

Il s'agit principalement de literie, de meubles, d'éléments de sanitaires en faïence, de ferrailles... **Le volume maximal autorisé est de 3 m<sup>3</sup> par enlèvement et par mois.**

Il existe également la reprise gratuite « **UN pour UN** » pour les appareils électroménagers (les distributeurs doivent reprendre gratuitement les DEEE que leur cèdent les consommateurs lorsqu'ils fournissent un nouveau produit).

**ATTENTION, LES DÉCHETS SUIVANTS NE SONT PAS ACCEPTÉS :** gravats et déblais, déchets fermentescibles, déchets dangereux (pots de peinture, huile de vidange...), pneumatiques, tôles en fibrociment, bouteilles de gaz, encombrants ne pouvant être déplacés par 2 personnes.

*La collecte des encombrants est exclusivement réservée aux particuliers et aux logements collectifs.*

## Trier, c'est donner une 2<sup>ème</sup> vie à nos déchets, en économisant nos ressources naturelles !



## Faire aux questions



### Que faire de mes déchets de soins à risques infectieux ?



✓ Un dispositif de collecte des D.A.S.R.I. piquants et coupants est disponible en pharmacies.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur [www.dastri.fr](http://www.dastri.fr) pour connaître le point de collecte le plus proche de chez vous.

### Je n'ai plus de sacs pour la collecte des végétaux, que faire ?

✓ Les végétaux présentés en bac, même ouverts, ou en sac en plastique ne seront pas collectés. Vous pouvez obtenir de nouveaux sacs en papier auprès de l'association **Emmaüs** (voir page précédente) pour les Beauvaisiens ou de votre mairie pour les habitants des communes rurales.

### Dans mes bacs d'emballages recyclables (bacs bleus et jaunes) dois-je fermer les déchets dans des sacs en plastique ?

**X Surtout pas !** Cela crée un déchet supplémentaire et inutile qui n'est pas recyclable, et cela gêne le travail des agents de tri. Mettez simplement vos emballages en vrac dans les bacs.

### Si je découpe mes papiers avec un déchiqueteuse, est-ce que je peux mettre les confettis/bandelettes dans mon bac papier ?

**X Non**, le résultat obtenu est trop petit pour être trié manuellement et mécaniquement sur la chaîne de tri.

### Est-ce grave si je me trompe de bac ?

**X Tout dépend du type d'erreur.**

Les erreurs de tri coûtent cher à la collectivité et à l'environnement. De plus, certaines erreurs peuvent être dangereuses pour le personnel de collecte et de tri ; notamment les seringues ou le verre présents dans les bacs de tri (bacs bleu et jaune).



## Faire aux questions



### Lorsqu'il y a un point vert sur un emballage, cela signifie-t-il qu'il est recyclable ?

**X Non !** Ce logo indique simplement que les industriels qui ont mis cet emballage sur le marché participent financièrement au programme Eco-Emballages.



### Doit-on nettoyer les emballages avant de les jeter ?

**X Non**, il suffit de bien les vider. Laver les bouteilles ou les boîtes vides consomme de l'eau inutilement.

### Pourquoi les pots de yaourt ou les barquettes en plastique ne vont pas dans le bac jaune ?

✓ Les pots et les barquettes en plastique sont potentiellement recyclables, mais ils sont trop légers ou trop petits pour que leur recyclage soit viable économiquement. Les seuls emballages en plastique à déposer dans le bac jaune sont les bouteilles et les flacons.



### Que faire de mes piles usagées ?

✓ Elles peuvent être rapportées dans les points de vente, les déchetteries ou en mairie.



### Maintenance des bacs

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis assure sur l'ensemble de son parc des bacs, la dotation des nouveaux habitants, ainsi que la maintenance des bacs en place (réparation, remplacement en cas de vol, ajustement du volume...). L'ensemble des opérations de maintenance et de dotation est gratuit.







# Besoin d'informations ?

L'ensemble des documents d'information sont disponibles au siège de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et auprès du service « Cadre de vie - Déchets » situé aux Services Techniques, ainsi que sur le site internet de l'agglomération, en format PDF.



## Où nous trouver ?

### Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

Service « Cadre de Vie - Déchets »  
Services Techniques  
78 rue du Tilloy - 60000 BEAUVAIS  
Tél : 03 44 15 68 03  
Fax : 03 44 15 68 15  
[www.beauvaisis.fr](http://www.beauvaisis.fr)

Horaires d'ouverture au public :  
Du lundi au vendredi  
de 9h à 12h et de 14h à 16h30

*Besoin d'aide...  
une question ?*

*Réponse par téléphone !*

